



## Comment faire reviser a la baisse reviser une pension versee

Par **stargate1965**, le **09/07/2013 à 18:58**

bonjour depuis plus de 10 ans je versais pour mes deux enfants 185 euros chacun depuis l'année dernière mon fils est pion pour finir ses études la pension pour lui a été arrêtée par demande de sa mère par contre ma fille travaille en plus de ses études comme caissière depuis août de l'année 2012 et je continue de verser la pension de 185 euros en plus mon ex femme est avec quelqu'un qui a un salaire vivant ensemble depuis plusieurs années et je n'en savais rien ma fille ayant obtenu le bac elle va à l'école d'infirmière belge ou il faudra payer le pensionnat et nourriture soit 250 euros par mois sachant qu'elle continue son contrat de travail caissière et que mon ex a plus de revenus qu'auparavant puis je demander une révision de pension à savoir que si je continue de donner mon ex n'aurait qu'à compléter la somme de 65 euros pour l'école d'infirmière et en plus ma fille ne coûtera plus rien chez elle puisque étant en internat la semaine voilà dur à expliquer mais pourtant bien réel merci de lire ceci pour pouvoir m'aider

Par **janus2fr**, le **09/07/2013 à 19:01**

Bonjour,  
Seul le JAF peut décider d'une modification de la pension, il faut donc passer par lui.